

2024-03-28-19 : Approbation du budget primitif du budget annexe zones d'activités économiques de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Marie-Hélène LEOST, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Annick HODEE, Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 10 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-19-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024 et la délibération n°2024-02-29-05 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget annexe « zones d'activités économiques » pour l'exercice 2024 ;

Tableau n°4-20 : vue d'ensemble du budget annexe Zones d'activités économiques					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
[011] Charges à caractère général	492 500,00	84 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	564 151,07	458 416,18
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	[75] Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
Dépenses réelles	492 505,00	84 005,00	Recettes réelles	564 151,07	458 421,18
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 420 139,00	1 770 098,56	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 325 369,00	1 540 276,66
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 912 644,00	1 854 103,56	RÉCETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 889 525,07	1 998 698,04
			<i>Résultat reporté</i>	23 118,93	360 224,73
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 912 644,00	1 854 103,56	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 912 644,00	2 358 922,77
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2023 *	Budget primitif 2024 *
			[16] Emprunts et dettes assimilées	1 223 631,42	0,00
Dépenses réelles	0,00		Recettes réelles	1 223 631,42	0,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 325 369,00	1 540 276,66	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 420 139,00	1 770 098,56
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 325 369,00	1 540 276,66	RÉCETTES RÉELLES ET D'ORDRE	2 643 770,42	1 770 098,56
<i>Solde d'exécution reporté</i>	1 318 401,42				0,86
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	2 643 770,42	1 540 276,66	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	2 643 770,42	1 770 099,42

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget annexe « immobilier d'entreprises » pour l'exercice 2024 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

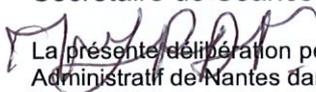
Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-19-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

212